



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 12049

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes exprimées par les professionnels de santé, et en particulier par les orthophonistes, suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale 2008. Ils dénoncent plusieurs dispositions de ce texte jugées fondamentalement néfastes pour les assurés sociaux, les patients et les professionnels de santé. Ils réclament notamment le retrait du dispositif des franchises médicales, qui pénalise les malades et contrevient au principe de solidarité nationale. Ils désapprouvent également l'établissement d'un conventionnement sélectif des professionnels de santé en fonction de la démographie professionnelle du lieu d'exercice. Ils estiment à juste titre que la problématique de la répartition de l'offre de soins doit faire l'objet d'une réflexion approfondie, impliquant l'ensemble des acteurs concernés, et prenant en compte les spécificités de chaque profession. Par ailleurs, ils demandent le retrait du mécanisme des « stabilisateurs économiques » et dénoncent le contrat individuel établi avec les caisses d'assurance maladie, qui exclut les organisations représentatives. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire connaître sa position concernant ces revendications, ainsi que les mesures qui sont envisagées pour répondre aux attentes de ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12049

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7617

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)